

PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE LA REUNION DU 19 AVRIL 2023

1/ Compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu de la réunion du 6/12/2022 est validé à l'unanimité.

2/ Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 :

Le compte Administratif et le compte de gestion 2022 sont approuvés à l'unanimité aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

-dépenses de fonctionnement : 443 394,70 €
-recettes de fonctionnement : 757 677,58 € (dont résultat reporté 115 768,85 €)

Excédent de fonctionnement : 314 282,88 €

Section d'investissement :

-dépenses d'investissement : 446 998,15 € (dont déficit reporté 205 396.55 €)
-recettes d'investissement : 385 304,19 €

Déficit d'investissement : 61 693,96 €

Restes à réaliser en dépenses : 6 696,12 €

Besoin de financement total : 68 390,08 €

3/ Affectation du résultat 2022 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 314 282,88 € ainsi qu'il suit :

-au Cpte 1068-recette d'investissement : 68 390 € 08
-au Cpte 002-excédent de fonctionnement reporté : 245 892 € 80.

4/ Vote des taux d'imposition :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres fixe les taux d'imposition pour 2023 ainsi qu'il suit :

- Taux de la Taxe sur le foncier bâti : 39.34 % (+0.42)
- Taux de la Taxe sur le foncier non-bâti : 22.21 % (+0.23)
- Taux de la Taxe d'habitation : 9.92 % (+0.10)

Monsieur le Maire rappelle la forte augmentation pour la commune des charges d'électricité et autres charges. Il précise que l'augmentation des taux d'imposition représentera environ 4 € par habitant.

5/ Centres de loisirs 2023 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide l'offre faite par la Société PROXI services d'organiser et de gérer un centre de loisirs sans hébergement d'une durée de 4 semaines, cet été, pour 20 enfants par semaine (8 de - 6ans et 12 de + de 6ans).

Coût du service : 10 194 €

Participation CAF : 2174 €

Participation Parents : 4400 €

Reste à Charge pour la commune : 3 620 € (avec la prise en charge d'une sortie par semaine en bus soit 4 x 400 € = 1600 €)

Les Tarifs à la semaine suivants quotient familial seront les suivants :

Quotient familial	Tarif semaine 5 jours Nordausques	Tarif semaine 5 jours Extérieurs
<500	55	65
501 à 700	60	70
701 à 900	65	75
901 à 1300	70	80
1301 et plus	75	85

Fonctionnement :

20 enfants pourront être accueillis chaque semaine (8 de moins de 6 ans et 12 de + de 6 ans)

Le centre de loisirs fonctionnera de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Une garderie sera à disposition de 7h30 à 9 h et de 17 h à 18 h

Les enfants (en apportant leur repas) pourront manger de 12 h à 13 h 30 sous la surveillance du personnel communal de la cantine.

Les parents choisiront la semaine qu'ils préfèrent et priorité sera donnée :

-aux enfants scolarisés à Nordausques dont les deux parents travaillent

-aux enfants des parents dont le quotient familial est faible

-aux enfants des parents qui travaillent à deux et qui n'ayant pas trouvés de nourrice à Nordausques ont dû scolariser leurs enfants à l'extérieur.

Les enfants pourront bénéficier au moins d'une semaine cette année.

80 enfants sur la période des 4 semaines pourront être ainsi accueillis, ce qui représente les 2/3 des enfants de l'école. Un bilan sera effectué en fin de centre.

6/ Participation 2023 -centres de loisirs extérieurs :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, fixe à 3 € par jour, la participation versée aux parents d'enfants fréquentant des centres de loisirs extérieurs.

(Si le centre de loisirs de Nordausques fonctionne pendant l'ensemble des vacances scolaires, en N+1, la participation sera fixée à 2 € et N+2, elle sera supprimée)

7/ Fournitures scolaires 2023/2024 : (M. GHISKIER et M. DENYS n'ont pas pris part à la délibération)

Le crédit fournitures scolaires pour l'année scolaire 2022/2023 est maintenu à 47 € par élève.

L'effectif prévu pour la rentrée est de 115 élèves. Un crédit de 5500 € sera inscrit au BP 2023.

8/ Participation fournitures scolaires pour les enfants scolarisés à l'extérieur -année 2022/2023 :

Le Conseil Municipal maintient à 46 € par élève la participation aux frais de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2022/2023, pour les enfants scolarisés à l'extérieur de la commune, fréquentant les écoles primaires et maternelles, publiques ou privées pour lesquels une dérogation a été accordée (art. 23 de la loi du 22 juillet 1983).

(2 enfants sont concernés. Un crédit de 92 € sera inscrit au BP 2023).

9/ Récompenses scolaires :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents arrête ainsi qu'il suit le montant des crédits récompenses scolaires 2022/2023 :

-Un crédit de 25 € par élève entrant en 6ème, (15 enfants sont concernés)

-Pour les autres un crédit de 6 € par élève. (113 enfants sont concernés).

(Madame BRIENNE propose l'achat d'une BD sur l'histoire et un guide de suivie de la 6^{ème} pour les CM2)

Un crédit de 1200 € sera inscrit au BP 2023.

10/ Subventions aux associations :

M. GHISKIER n'a pas pris part à la délibération concernant de club de football.

Le Conseil Municipal arrête ainsi qu'il suit le montant des subventions à allouer au titre de l'exercice 2023 :

Association des Parents d'élèves de Nordausques.....	345 €
Société des ACPG-CATM.....	300 €
Association des Parents d'enfants Inadaptés de St-Omer.....	155 €
Association « les chapiteaux de la Hem ».....	200 €
FJEP Section Gym.....	400 €
FJEP Section Travaux Manuels.....	300 €
Club du temps libre.....	350 €
Sport Organisation de l'Ardrésis et de la vallée de la hem.....	100 €
Football-club de Nordausques.....	700 €
Association « les Bracos ».....	400 €
Association « WILDLIFE.....	200 €

- La subvention de l'APE est égale à 115 élèves à 3 € par élève.
- La subvention de chapiteaux de la Hem a augmenté, il y a eu un changement de bureau.
- La subvention du FJEP section gym augmente car il va créer une séance de yoga supplémentaire.
- La subvention du Temps libre diminue car il possède des économies, utilise la salle 4 h, 2 fois par mois, ce qui représente un avantage de 3840 € en nature et leur demande de subvention est de 225 €.
- La subvention de l'association « sport Organisation de l'Ardrésis et de la Vallée de la Hem » diminue car depuis le décès de sa présidente, elle est en sommeil.
- La subvention du Football-Club diminue car une facture de 600 € d'eau sera répercutée sur deux ans.

Un crédit de 3 455 € sera porté au BP 2023.

11/ Chapiteaux de la Hem : question reportée.

12/ Demande de subvention au Département pour des travaux de voirie rue de Bayenghem :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a reçu pour la réfection d'une partie de la rue de Bayenghem de l'intersection avec la rue de la panne jusqu'à l'intersection avec la rue des moines et en option une partie de la rue du quimbergue (170 m) :

LTP LEROY : 54 737 € 50 ht et 21 787 € 50 ht pour l'option
DUCROCQ TP : 57 361 € 25 ht et 23 567 € 50 pour l'option
SARL DUFROY : 59 533 € 75 ht et 24 085 € 25 pour l'option

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas retenir l'option, valide les travaux pour un montant ht de 54 737 € ainsi que le plan de financement et sollicite auprès du Département dans

le cadre du FARDA une subvention de 15 000 €, dans le cadre des amendes de police une subvention de 15 000 € et auprès de la CAPSO dans le cadre du fonds de concours une subvention de 10 000 €.

13/ Demande de subvention au Département pour la Maison Scotté :

Dans le cadre du projet d'acquisition de la Maison SCOTTE (coût 65 000 € + frais de notaires) pour la réalisation de l'agrandissement de la Maison des loisirs, le Conseil Municipal sollicite du Département dans le cadre du FARDA une subvention de 25 % (15 % + bonus de 10%) du coût d'acquisition (16 250 €) et auprès de la CAPSO dans le cadre du fonds de concours 21 000 €. Soit un reste à charge pour la commune de 27 750 €.

14/ Bureau d'études :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de travaux rue de Tournehem, il a reçu Monsieur PETIT et Madame WAROT. Le projet pourra être subventionné à 80 % par le Département. Le relevé topographique nécessaire sera pris en charge par le Département. Pour ces travaux, le Département demande qu'un bureau d'études soit missionné. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater un bureau d'études.

15/ Zone d'activités – passage de 4 à 25 hectares :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de la CAPSO de passer de 4 à 25 hectares la zone d'activités de Nordausques. Il y a une forte attractivité pour notre commune.

Il demande au Conseil d'y réfléchir et de lui faire remonter l'ensemble de leurs questionnements afin qu'il puisse interroger la CAPSO.

16/ Validation du devis pour le spectacle du 14 juillet :

Le Conseil Municipal valide le devis pour le spectacle du 14 juillet d'un montant de 4602, 62 HT.

17/ Prestation de services -PROXI services :

Dans l'attente d'un éventuel remplacement de l'agent technique parti depuis le 1^{er} janvier, Monsieur le Maire propose de valider l'offre de mise à disposition d'un intervenant par la société PROXI services du 1^{er} mai au 30 septembre, 20 h par semaine, l'après-midi, pour un coût TTC de 9 240 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

18/ Feu d'artifice :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget relatif au feu d'artifice organisé le 15 juillet d'un montant de 3 500 €.

19/ Repas du 11 novembre :

Le Conseil Municipal fixe le montant du repas à la salle à 30 € et 10 € pour le plat principal emporté pour les personnes non-concernées par la gratuité.

20/ Colis des Aînés :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe le budget à 52 € pour un couple et 35 € pour une personne seule.

(L'âge de la gratuité pour le repas et pour les colis sera prochainement révisé)

21/ Illuminations :

Le budget de 5000 € pour les illuminations est validé par le Conseil. Monsieur le Maire demande que le Conseil réfléchisse à un thème.

22/ Cérémonie du 8 mai :

Deux médailles du travail seront remises et une médaille de la ville. Le groupe scolaire sera baptisé. Un buffet campagnard sera organisé. Le budget de 777 € est validé par le Conseil.

23/ Cimetière :

Deux reprises de concession seront effectuées dans l'ancien cimetière pour un montant de 4126 €. Un budget de 3932 € 40 sera prévu au BP pour la pose de caveaux dans le nouveau cimetière.

24/ Location des tables rondes -tarif et conditions :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide la location des tables rondes en option à la location de la salle des loisirs pour un montant unitaire de 8 €. La location des mange-debout pour un montant unitaire de 10 € avec un chèque de caution de 108 € par mange debout.

25/ Location des barnums et fixation du tarif :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide la mise en location des barnums, il fixe le tarif ainsi qu'il suit :

-Barnum de 3m : 100 € et un chèque de caution de 1000 €

-Barnum de 6 m : 180 € et un chèque de caution de 1500 €

La commune possède 4 barnums de 3x3 et 2 barnums de 3x6.

La location est réservée uniquement aux habitants et associations de la commune.

26/ Location de la Salle des loisirs aux associations :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide la convention qui sera établie avec les associations lors du prêt de la maison des loisirs. Un chèque d'un montant de 100 € sera donné à la réservation. Il sera encaissé si la réservation est annulée dans les deux mois avant la date réservée.

27/ Terrain de Football : convention avec le Football Club de Nordausques :

Monsieur le Maire informe le Conseil du montant de l'aménagement du nouveau terrain de Football 8X8 : 53 280 € ttc tout équipé et 28 362 € pour l'éclairage soit 81 642 €. Il rappelle qu'il n'y a pas de subvention pour ce type d'équipement. Le Club de Football se propose d'effectuer les travaux par conventionnement avec la Commune.

Le Conseil Municipal décide que c'est la commune qui effectuera les travaux et vote un crédit de 7500 €. Il accepte que les membres du Club viennent aider pour la réalisation de ceux-ci.

28/ Community manager :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur BOUIN a mis fin au contrat qu'il avait passé avec la commune. La prise de décision est reportée.

Informations et questions diverses :

1/Projet photovoltaïque : Monsieur le Maire informe le Conseil de l'annulation du projet. Il va se rapprocher de la commune d'Eperlecques afin de voir à se greffer à leur projet d'énergie partagé.

2/Calendrier des festivités : Monsieur le Maire remet au Conseil le calendrier des festivités à venir. Viendra s'y ajouter la fête des voisins. Il précise qu'une course cycliste « le prix Odette Fortin » aura le 16 ou 17 septembre en remplacement du grand prix de la panne. Le budget s'élève à 1250 €

3/Dispositif « un café avec votre Maire » : Monsieur le Maire informe le Conseil de sa volonté de mettre en place prochainement ce dispositif. Il aurait lieu le 1^{er} et le 3^{ème} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h (hors vacances scolaires).
Il pourrait à terme se transformer en « un café avec vos élus ».

4/Réserve Biosphère : Monsieur le Maire remet au Conseil le projet de délibération de la CAPSO relatif au projet de « réserve de biosphère du Marias Audomarois – Aa- Hem-Flandre » afin qu'il puisse l'étudier.

5/Pupitre : Monsieur le Maire informe le Conseil de la réalisation d'un pupitre par Monsieur HAZELART d'un montant de 575 €.

Levée de séance : 22 h 25.

La Secrétaire de séance,

Laurence JOLY .



Le Maire de Nordausques,

Gilles DEBOVE.

